

Délibération No. 19-2024

Renouvellement du mandat du directeur (27 juin 2025 – 26 juin 2028)

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mardi
10 décembre 2024**

étaient présents

Au titre de l'État

- . Mme Nathalie Clarenc, secrétaire générale adjointe, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Maylis Descazeaux représentant la DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Nathalie Clarenc représentant de M. Le Préfet.
- . M. Jean François Dauré, représentant le Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.
- . Mme Martine Pinville, Conseillère représentant la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast représentant le Département de la Charente.

Etaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Frédéric Defaccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Elizabeth Douzille, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 9

pouvoir : 3

votants : 12 (sur 13 membres)

Délibération No.19-2024

Renouvellement du mandat du directeur (27 juin 2025 – 26 juin 2028)

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

Considérant que le contrat d'une durée de trois ans, de M. Vincent Eches au titre de directeur général de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, prendra fin le 26 juin 2025 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 10, alinéa 2 des statuts de l'établissement, le directeur doit présenter un nouveau projet pour les trois ans à venir ;

Considérant la Convention pluriannuelle d'objectifs élaborée par M. Vincent Eches et validée en CA le 17 juillet 2024 ainsi que sa demande de renouvellement au poste de directeur général (cf. document « Perspectives pour un renouvellement de mandat » en annexe) ;

Considérant la présentation par M. Vincent Eches des perspectives de son projet pour la période de juillet 2025 à juin 2028, lors du CA du 10 décembre 2024 ;

Considérant que l'acceptation par le Conseil d'administration du projet de M. Vincent Eches entraînera la reconduction de ce dernier dans ses fonctions de directeur général ;

Considérant que dans le cas d'un vote négatif, le Conseil d'administration de l'établissement devra procéder au recrutement d'un nouveau directeur.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration la reconduction de M. Vincent Eches à son poste de Directeur général pour une durée de 3 ans.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à la majorité (10 voix pour et 2 abstentions)**

- De valider le projet pour l'établissement (cf annexe « Perspectives pour un renouvellement de mandat ») proposé par M. Vincent Eches, et sa reconduction au poste de directeur général, aux mêmes conditions statutaires et de rémunération.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité



PERSPECTIVES POUR UN RENOUVELLEMENT DE MANDAT

JUILLET 2025 / JUIN 2028

L'arrivée d'un nouveau directeur dans un EPCC s'accompagne généralement, à l'issue d'une première année en poste, de la rédaction d'une convention pluri-annuelle d'objectifs. La Cité ne déroge pas à la règle et les travaux engagés pour écrire cette nouvelle CPO ont démarré au printemps 2023. Une première version du document a été présentée au CA de l'EPCC en juillet dernier 2024.

L'étude de ce document et des propositions qui y sont formulées, l'impact de ces propositions sur l'évolution possible du projet de la Cité et de son lien à l'écosystème de l'image ont amené les partenaires institutionnels de l'EPCC à proposer la constitution d'un COTECH réunissant le Département de Charente, l'Etat (DRAC et Préfecture), la Ville d'Angoulême, la Région Nouvelle Aquitaine et l'agglomération de Grand Angoulême.

L'enjeu de ce COTECH était à la fois de rendre cohérent le déploiement du projet CPO de la Cité avec les politiques culturelles publiques, mais aussi de le confronter au champ du possible, et de permettre aux différents partenaires de s'en approprier la mouture finale, présentée et votée lors du CA de l'EPCC de juillet 2024.

Cette CPO servira de socle au déploiement des activités de la Cité sur les années à venir.

A l'heure où je sollicite auprès de vous le renouvellement de mon mandat de directeur général de la Cité, c'est donc à partir d'elle que j'entends décliner, ci-dessous, les perspectives de développement du projet de l'EPCC sur la période juillet 2025/juin 2028.

Ce projet, je souhaite l'articuler autour de quelques grands sujets : les ambitions du musée, la place et le rôle des bibliothèques de la Cité, les enjeux du cinéma, l'accompagnement des auteurs, les liens au territoire, le développement des publics, la relation au FIBD, la stratégie à l'international ...

Il s'inscrit dans un moment décisif - au regard des puissants enjeux auxquels doit répondre l'écosystème angoumois de l'image - et complexe par les contraintes économiques qui pèsent aujourd'hui sur tous les aspects de la vie d'un établissement culturel.

Pour l'écrire, il a tout d'abord été nécessaire de définir ce qui constitue aujourd'hui les fondamentaux de l'action de la Cité dans ses multiples dimensions, en croisant les éléments incontournables de la commande institutionnelle avec les marqueurs les plus saillants de son image et les savoir-faire de ses personnels. Il a fallu ensuite imaginer comment préserver ce précieux capital et le régénérer au contact de nouvelles pratiques, de nouvelles approches de nos activités et des publics ...

Il se nourrit de l'expérience que j'ai acquise depuis juin 2022 à la tête de cet établissement et sur ce territoire, mais aussi des expertises que j'y ai rencontrées, des partenaires que j'y côtoie, des enjeux singuliers que j'y appréhende chaque jour, et d'un enthousiasme joyeusement renouvelé pour imaginer et construire son avenir.

A – LES GRANDS AXES DU PROJET :

1 – le musée

L'un des enjeux stratégiques majeurs des trois prochaines années sera de faire du musée de la bande dessinée le musée international de référence pour le IX^{ème} art.

Fort de ses exceptionnels fonds de planches et d'imprimés, le musée devra pour cela poursuivre le chantier des collections engagés au printemps 2024 pour rattraper d'ici 2027 l'intégralité de son retard (inventaire, numérisation ...) et avoir une vision très précise des trésors exceptionnels dont il est dépositaire. En parallèle, il mènera à bien les négociations sur des potentiels dons massifs d'exception (fonds Jean Graton, fonds Kline ...) et développera auprès de la communauté des auteurs et des collectionneurs une démarche stratégique d'acquisitions pour combler les manques de ses collections.

Le renouvellement de son parcours permanent, engagé au printemps 2024 avec la dépose du parcours originel, conduira courant 2027 (année du bicentenaire de la naissance de la bande dessinée) à l'inauguration d'un nouveau parcours restructuré. Ce renouvellement s'appuiera sur les travaux scientifiques du comité d'experts constitué en septembre dernier, qui devrait livrer le fruit de ses travaux à l'été 2025. L'enjeu sera ici de proposer sur près de 2 000 m² un parcours de visite exceptionnel par la

richesse des pièces présentées, par la clarté et la lisibilité de son propos scientifique, par la singularité des expériences sensibles et immersives proposées aux publics. Et ainsi de faire du musée de la bande dessinée, un équipement unique au monde tant par ses contenus que par son expérience de visite.

Parallèlement, sur la surface de l'ancien parcours permanent transformé jusqu'en 2027 en plusieurs espaces d'exposition, la Cité élargira le spectre des propositions temporaires faites aux publics via des monographies d'envergure (Claire Bretécher, Grzegorz Rosinski, Jean Grafon), des projets thématiques (la nouvelle science-fiction, l'horreur en bande dessinée, bande dessinée et homosexualité), des expositions destinées aux familles (Le Loup en Slip), des projets internationaux (la bande dessinée indienne). Ces expositions auront vocation à itinérer en France et à l'étranger.

De la même manière, les collections de la Cité devront connaître un développement de leur rayonnement grâce à une démarche active de mise en valeur auprès des réseaux muséaux. La Cité doit en effet affirmer sur les prochaines années son rôle de pôle ressources, au niveau national et international, pour valoriser la richesse de ses fonds.

Enfin l'année 2026 sera l'occasion de rédiger un nouveau projet scientifique et culturel pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie globale

2 – les bibliothèques

Sur les trois prochaines années, la Cité entend donner à l'action de ses bibliothèques (bibliothèque de prêt/patrimoniaire/documentaire) une nouvelle dimension et une nouvelle ambition, à la hauteur des formidables trésors dont elles sont dépositaires. En s'inspirant des stratégies développées depuis plusieurs années par la BNF, la Cité s'attachera ainsi à ouvrir largement l'accès aux fonds inestimables de la bibliothèque patrimoniale, en les *mettant en scène*, à disposition des plus larges publics, au-delà des seuls chercheurs, dans un espace dédié et en renforçant leur présence dans le parcours permanent. Parallèlement, elle développera leur diffusion sur les plateformes numériques. A cet égard, les collaborations engagées avec le réseau des Micro-Folies ou bien encore Google art plus devront déboucher en 2026, 2027 et 2028 sur la valorisation de collections dédiées sur ces plateformes.

La bibliothèque de prêt s'attachera elle à évoluer vers un lieu hybride, avec une offre la plus large et généreuse possible (+ 60 000 ouvrages disponibles au prêt), en couvrant un large spectre de propositions pour satisfaire tous les publics (espace d'apprentissage, d'expérience et de médiation, lieu d'accueil et de convivialité). Les espaces de la bibliothèque devront resituer les genres du IX^{ème} art dans leurs univers créatifs en mettant à disposition d'autres médias à la consultation (animés, jeu vidéo...) ainsi que des collections digitales.

La Cité renforcera également ses synergies territoriales en proposant au sein des réseaux locaux de lecture publique une offre complémentaire aux publics et aux professionnels (catalogue, actions de médiation et de formation, politique documentaire ...). Elle entend également investir les territoires, au-delà de ces réseaux, en s'appuyant notamment sur les réseaux socio-éducatifs, via des actions de formation et de sensibilisation, des projets EAC ou des dispositifs itinérants (Bibliambulle, expositions nomades ...).

Parallèlement, l'EPCC pourra développer ses acquisitions en activant notamment auprès des groupements d'éditeurs (SNE, SEA) un dispositif de dépôt systématique des productions de l'année, et ce dès 2025.

3 – le cinéma

Sur les trois prochaines années, la Cité veillera à préserver l'identité et la singularité du cinéma en confortant la richesse et la diversité de sa programmation par des rencontres régulières, des Nuits du cinéma, ..., et en développant les liens aux festivals du territoire. Elle s'attachera également à repenser son activité de médiation en développant l'offre hors-temps scolaire via de nouvelles formules d'ateliers (pour les familles, les étudiants, les seniors) ; en proposant aux publics scolaires une offre de parcours cohérents alliant cinéma et image, et en renforçant l'accessibilité des publics empêchés via des dispositifs techniques spécifiques et des séances dédiées.

Grâce à son équipement écologique de ciné vélos, la Cité développera enfin l'itinérance via une offre estivale de plein air déployée sur le territoire en concertation avec les partenaires locaux.

4 – l'accompagnement des auteurs

Grâce au travail mené par la Maison des auteurs, la Cité confortera sur les trois prochaines années son rôle de « maison commune » des auteurs et autrices de bande dessinée. Elle devra néanmoins veiller à maintenir un volume annuel de résidences (60/an) compatible avec ses capacités d'accueil et

pérenniser son offre de logement.

Elle s'attachera également à renforcer dès 2026 son accompagnement aux créateurs dans les domaines juridique/social/administratif en offrant plus de créneaux de *permanence auteurs*, et en développant son offre de formation professionnelle.

Elle multipliera par ailleurs les commandes artistiques dans le cadre de ses grandes expositions temporaires et se positionnera également comme un laboratoire de création en favorisant les rencontres entre bande dessinée et arts de la scène.

Elle initiera enfin à partir de 2025 de nouvelles formes d'association avec la communauté des auteurs et autrices du territoire en mettant à leur disposition les espaces du 4^{ème} étage du Vaisseau Moebius.

5 – publics et territoire

Pour renforcer son implantation locale et régionale, la Cité développera sur les trois prochaines années une stratégie coordonnée à destination des publics du territoire.

Au-delà des partenariats locaux déjà constitués, elle engagera de nouveaux projets structurants avec le monde scolaire (classes à horaires aménagés, inscription dans les Cités éducatives des territoires ...). Dans le champ social, elle poursuivra son action nationale avec le ministère de la justice, son jumelage culturel avec le CAJ et amplifiera ses actions avec l'ensemble des structures sociales du département.

Elle renouvèlera également son offre pédagogique en développant une nouvelle palette de projets de sensibilisation et de pédagogie (bd reportage, ateliers flip book, ateliers webtoon) via des dispositifs d'EAC classiques ou cousus main. Pour cela, elle s'attachera à faire régulièrement appel aux auteurs et autrices de l'écosystème local.

Elle développera parallèlement une offre éducative grâce à l'outil numérique : en proposant, grâce à ses ressources numérisées, des dispositifs de médiation numérique, en développant via le robot WAOU une méthodologie de médiation en direct et à distance via internet ; ceci afin de toucher notamment de nouveaux publics (ruralité, structures socio-éducatives, milieu hospitalier ...).

En renforçant les synergies avec les structures culturelles et artistiques du territoire, elle élargira sa couverture territoriale (quartiers prioritaires, zones rurales) via différents dispositifs et outils spécifiques de décentralisation, et mènera des expériences à la croisée de l'art et du tourisme en participant à la valorisation du patrimoine touristique local par la création artistique.

6 – la relation au FIBD

La bande dessinée est devenue en quelques années un marqueur de choix dans les stratégies de marketing territorial de plusieurs grandes villes en France et à l'étranger. Face à cette concurrence, l'enjeu commun de la Cité et du FIBD sur les années à venir sera de permettre au territoire de conforter son rang de leader.

Dans ce contexte, les deux structures devront s'attacher à renforcer et élargir leur collaboration opérationnelle, en renforçant notamment l'offre faite aux professionnels, en allongeant la durée d'exploitation de certaines expositions au-delà du festival, en travaillant à pérenniser le quartier jeunesse dans les chais Magelis ... Au-delà, elles auront un intérêt commun à coproduire certaines expositions d'envergure, particulièrement sur des thématiques internationales.

7 – la stratégie à l'international

Par l'ampleur et la singularité de son projet, par les nombreux liens qu'elle a su nouer avec des partenaires étrangers, par son implantation dans une ville membre du réseau des villes créatives Unesco, la Cité a vocation à développer son action à l'international.

Sur les trois prochaines années, elle développera à cette fin une stratégie de partenariat et de rayonnement en renforçant le dispositif des « résidences croisées » avec des acteurs implantés sur des aires géographiques prioritaires (Balkans, Québec, Afrique francophone, Corée, Inde ...) tout en maintenant certains partenariats structurants déjà engagés (Espagne, Mexique, Taïwan ...).

Parallèlement, elle s'attachera à conclure des partenariats internationaux pluriels avec des structures étrangères engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine européen et mondial de la bande dessinée, via le programme Europe Creative sur les années 2026 et 2027. Grâce au soutien de l'institut Français, elle engagera avec une structure indienne une collaboration d'envergure qui aboutira à la production en 2026/2027 d'une exposition thématique majeure retraçant la très riche histoire de la bande dessinée indienne. Elle s'inscrira enfin pleinement dans la dynamique partenariale pilotée par Grand Angoulême avec le Mexique.

B – LE CADRE DU PROJET :

1 – les grands enjeux

Au titre de ses missions d'intérêt général ; la Cité s'engagera sur les trois prochaines années à inscrire son action dans une réflexion globale et transversale sur ses responsabilités au regard des grandes questions sociales, environnementales et sociétales.

Ainsi, les enjeux liés à la **transition écologique** s'imposeront à elle, établissement culturel de service public, forte consommatrice d'énergie du fait des contraintes de conservation, forte consommatrice de matériaux dans son travail muséal, et génératrice indirecte d'émissions liés aux transports de ses 250 000 visiteurs annuels. Afin de se donner des objectifs concrets, la Cité devra ainsi, au cours des trois prochaines années, évaluer l'impact de son activité à travers un bilan carbone et un autodiagnostic. Forte de ce bilan, elle s'engagera dans une stratégie de sobriété énergétique et s'engagera dans de nouvelles pratiques durables de création (ressourceries, réemploi ...), en repensant ses mobilités et celles de ses usagers, son organisation interne et la mise en œuvre de ses missions à l'aune de ces priorités. Parallèlement, avec le soutien d'organisme de conseil (AFDAS, DLA), elle définira des méthodes de travail collaboratives qu'elle accompagnera d'un plan de formation pour ses salariés.

Les enjeux liés aux **droits culturels** inscriront également l'action de la Cité dans une exigence : celle de permettre à chacun de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références. Dans sa politique de programmation et sa démarche EAC, elle devra ainsi prendre en compte les spécificités de son territoire et de ceux qui l'habitent ; et s'attacher - via des projets coconstruits, une stratégie participative et une sensibilité aux expressions locales – à développer les moyens nécessaires pour concourir à l'épanouissement artistique et culturel des citoyens de ce territoire.

Dans un enjeu de **cohésion sociale**, la Cité devra également placer l'accès à la culture, à la création, au patrimoine et à la lecture, au centre de son action et à destination de chacun, quels que soient l'âge, la catégorie sociale où le lieu de résidence. Au travers de synergies avec ses partenaires institutionnels et les opérateurs du territoire, elle déploiera des actions de sensibilisation, de familiarisation et d'éducation à la bande dessinée à travers ses différents supports (lecture, expositions, numérique ...). En s'adressant à tous les publics dans un large maillage géographique, elle s'engagera ainsi à réduire une fracture sociale ou territoriale et mettant à disposition de tous le précieux patrimoine dont elle est dépositaire.

Enfin, la Cité s'obligera au parfait respect des obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les **VHSS** ; sensibilisera ses équipes à ces sujets et organisera la prévention des risques via un dispositif de signalement efficace ; formera ses dirigeants à ces questions et mettra en place une évaluation régulière de ses actions en matière de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel.

2 – le cadre budgétaire

Dans le contexte général de tensions institutionnelles et d'incertitudes sur les finances publiques, le cadre budgétaire dans lequel se déploiera le projet de la Cité sur les trois prochaines années sera évidemment contraint.

Ainsi la stratégie qui a servi de référence pour dresser les perspectives budgétaires de CPO jusqu'à la fin 2026, se veut naturellement prudente. Elle s'articule autour de quatre axes :

- l'utilisation des ressources « sûres » : la Cité pourra compter sur certaines ressources dont elle est assurée de pouvoir disposer, tant pour le fonctionnement (subvention DGMIC « quartier culturel créatif », soutien BNF pôle associé, coproductions engagées ...) que pour l'investissement (solde subvention d'investissement DPT 16...).
- le redéploiement de moyens : la mise en œuvre de certaines actions décrites dans la CPO s'appuiera également sur une réorientation stratégique d'activités et une réaffectation de moyens déjà existants (RH, dépenses activités pérennes ...), ceci à périmètre budgétaire constant.
- l'adéquation entre les dépenses et les recettes : le volume budgétaire des dépenses liées à certaines actions dépendra ainsi du volume des ressources qui leur seront réellement affectées. A titre d'exemple, le projet de refonte du parcours permanent est aujourd'hui estimé à 550 K€ pour la partie scénographie et 250 K€ pour la partie numérique et immersive. Ces estimations seront évidemment ajustées en fonction des scénarii qui seront présentés suite aux travaux du comité d'experts et des recettes que la Cité rassemblera sur le projet. L'ampleur du projet dépendra donc des fonds que la Cité aura réussi à mobiliser.
- l'utilisation des réserves : à la fin 2026, l'impact des hausses mécaniques annuelles des coûts de fonctionnement et celui de la mise en œuvre de la CPO sur la période courant jusqu'à 2026

devraient être absorbables sans creuser de déficit cumulé mais ne permettront plus de bénéficier d'un fonds de roulement pour amortir les aléas budgétaires et de trésorerie. La mise en place à minima d'un rebasage en fin de CPO permettrait à contrario de maintenir un fonds de roulement minimum.

A partir de 2027 - au delà de la période couverte par la CPO – devra s'ouvrir une nouvelle période de discussion entre l'EPCC et ses partenaires institutionnels pour préciser les enjeux et les missions - à l'aune de l'évolution de la Cité, de ses emprises et de l'écosystème - et déterminer l'accompagnement budgétaire nécessaire.

C- LES POSSIBLES INFLEXIONS DU PROJET

Les objectifs de développement de la Cité, tels que décrits dans la CPO, s'inscrivent dans une dynamique de mutation importante de son projet. Sa mise en œuvre induira potentiellement des besoins nouveaux en termes d'espaces et de redéploiement, de nécessaires travaux sur ses emprises et un redimensionnement de ses moyens humains. Ce projet devra par ailleurs s'imaginer dans un écosystème global, dans lequel la Cité est à la fois un acteur et une ressource.

Pour accompagner la réflexion des partenaires institutionnels de l'EPCC sur les enjeux et les conséquences de cette mutation, il est alors apparu nécessaire à la Cité et à ses partenaires institutionnels d'engager un travail prospectif spécifique. Les questions liées aux bâtiments, à leur adéquation au projet, à leur réhabilitation impliquent en effet des investigations spécifiques et le recours à une expertise extérieure. La Cité étant, par son activité et ses emprises (12 000 m² – répartie sur 3 sites), un acteur essentiel du paysage, il semble, par ailleurs, opportun de relier ce travail à une évaluation des besoins actuels de l'écosystème territorial, pour les mettre en cohérence avec les évolutions du projet de la Cité.

Ce travail prospectif prendra donc la forme d'une étude confiée au cabinet *In extenso*, et qui débutera fin 2024. Elle visera dans un premier temps à identifier les besoins des acteurs de l'écosystème de la bande dessinée, et plus largement de l'image et de les projeter sur les prochaines années. Dans un second temps elle s'attachera à imaginer les scénarios de mises en cohérence de l'évolution du projet de la Cité avec ses emprises actuelles et les espaces vacants dont elle pourrait disposer aux chais Magelis. Ces scénarios s'attacheront également à imaginer comment ces mêmes espaces pourraient satisfaire tout ou partie des besoins identifiés auprès de l'écosystème.

Cette étude est une réelle opportunité pour l'EPCC et ses partenaires institutionnels. Elle les dotera d'une vision globale et d'un outil stratégique d'aide à la décision pour planifier le développement de la Cité, pour consolider et faire évoluer ses missions. Ses conclusions ouvriront probablement de nouvelles pistes, aujourd'hui inexplorées, dans lesquelles il conviendra de se projeter.

Si le présent document inscrit la Cité dans les orientations proposées par la CPO, le développement du projet dans les prochaines années empruntera probablement des chemins qui ne sont pas ici décrits, mais que l'étude aura permis de définir. Le projet de la Cité et son déploiement d'ici les trois prochaines années gagneront ainsi à s'ouvrir à de possibles inflexions que les conclusions de l'étude feront apparaître.

